



*pour une planète vivante **



L'orpaillage illégal en Guyane :

FLEAU MAJEUR POUR LA FORET, L'EAU ET LA SANTE HUMAINE

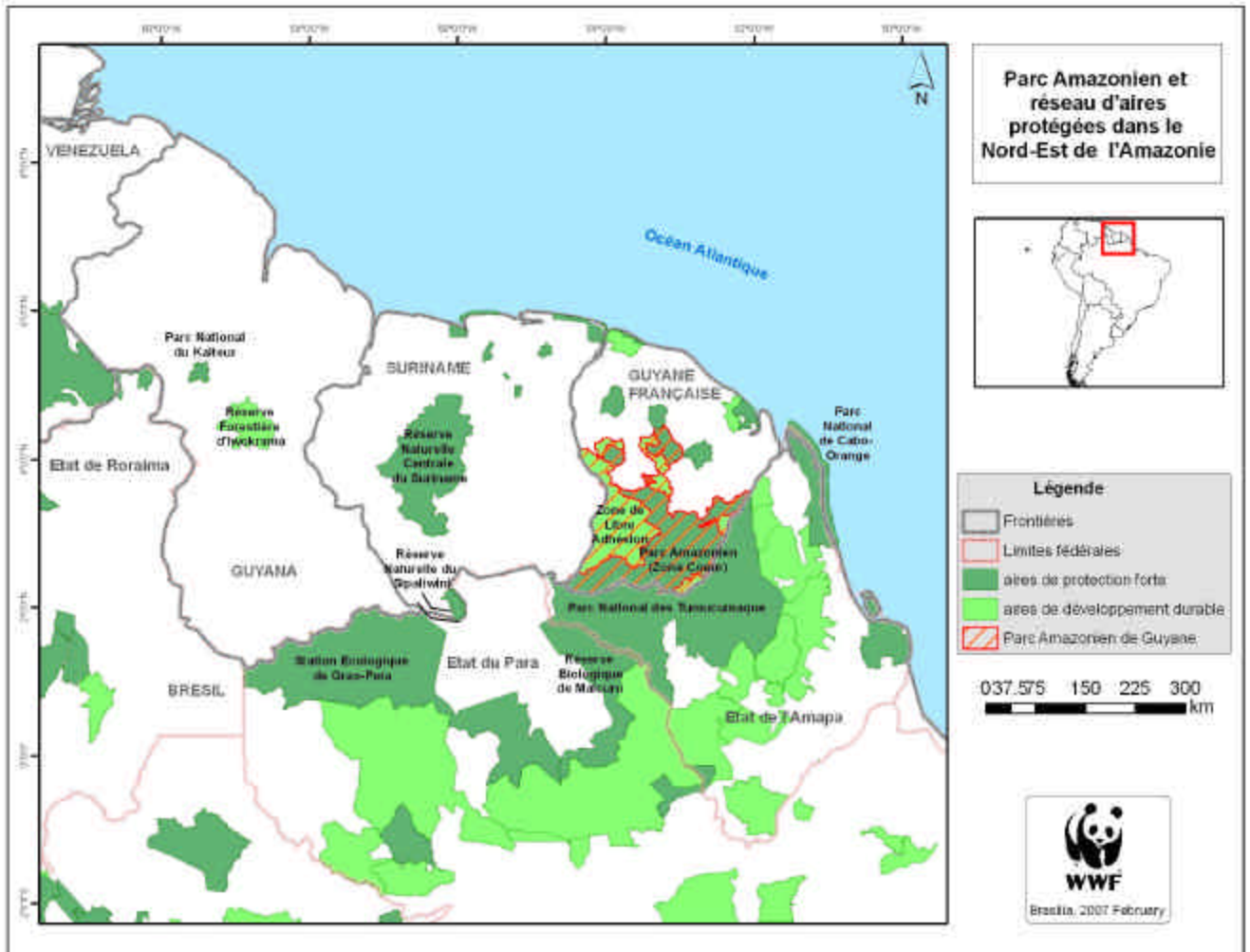
Dossier de presse

Février 2008

** for a living planet*



La Guyane champion européen de la biodiversité !



La Guyane champion européen de la biodiversité !

Peu anthropisé, le « Plateau des Guyanes » est sur la quasi-totalité de son territoire composé de forêts tropicales humides encore à l'état primaire. Leur intérêt biologique est abondamment traité dans la littérature scientifique et universellement reconnu. Le Plateau des Guyanes revêt un intérêt biologique exceptionnel : environ 40% des 8 000 espèces végétales présentes sur le Plateau (plantes, mousses, lichens et champignons) sont endémiques et de l'ordre de 180 genres d'espèces ligneuses ont été identifiées à ce jour.

5 400 espèces de plantes supérieures ont été identifiées en **Guyane**, ce qui se traduit par **une diversité par hectare supérieure à la diversité trouvée sur l'ensemble de l'Europe continentale**; plus de 1 600 espèces de vertébrés sont connues (186 mammifères, 740 oiseaux, 159 reptiles, 110 amphibiens et 480 poissons dont environ 40% d'endémiques) auxquels s'ajoutent 97 espèces de mollusques dont 24 endémiques et selon les estimations 400 000 espèces d'insectes, soit une biomasse que les biologistes estiment à plusieurs tonnes à l'hectare (DIREN, Plan d'action local de la Guyane pour la Stratégie Nationale de la Biodiversité, 2006).

La Parc Amazonien, créé en 2007, représente un outil majeur pour la préservation de la biodiversité du plateau des Guyanes, avec une superficie totale **de 3,3 Millions d'Hectares**. A titre de comparaison, le Parc National du Mercantour couvre 0,2 Million d'Hectares.

Une des spécificités du Parc Amazonien est sa dimension transfrontalière, relié aux Aires Protégées du Brésil. Il forme ainsi **la plus grande zone de forêt tropicale protégée au monde, d'une superficie totale de plus de 12 Millions d'Hectares**.

Un réseau associatif dynamique œuvre au quotidien à la préservation de ces ressources, aux côtés des services de l'Etat et des collectivités locales.

Association Kwata, Etude et Protection de la faune de Guyane.

Association GEPOG, Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux de Guyane

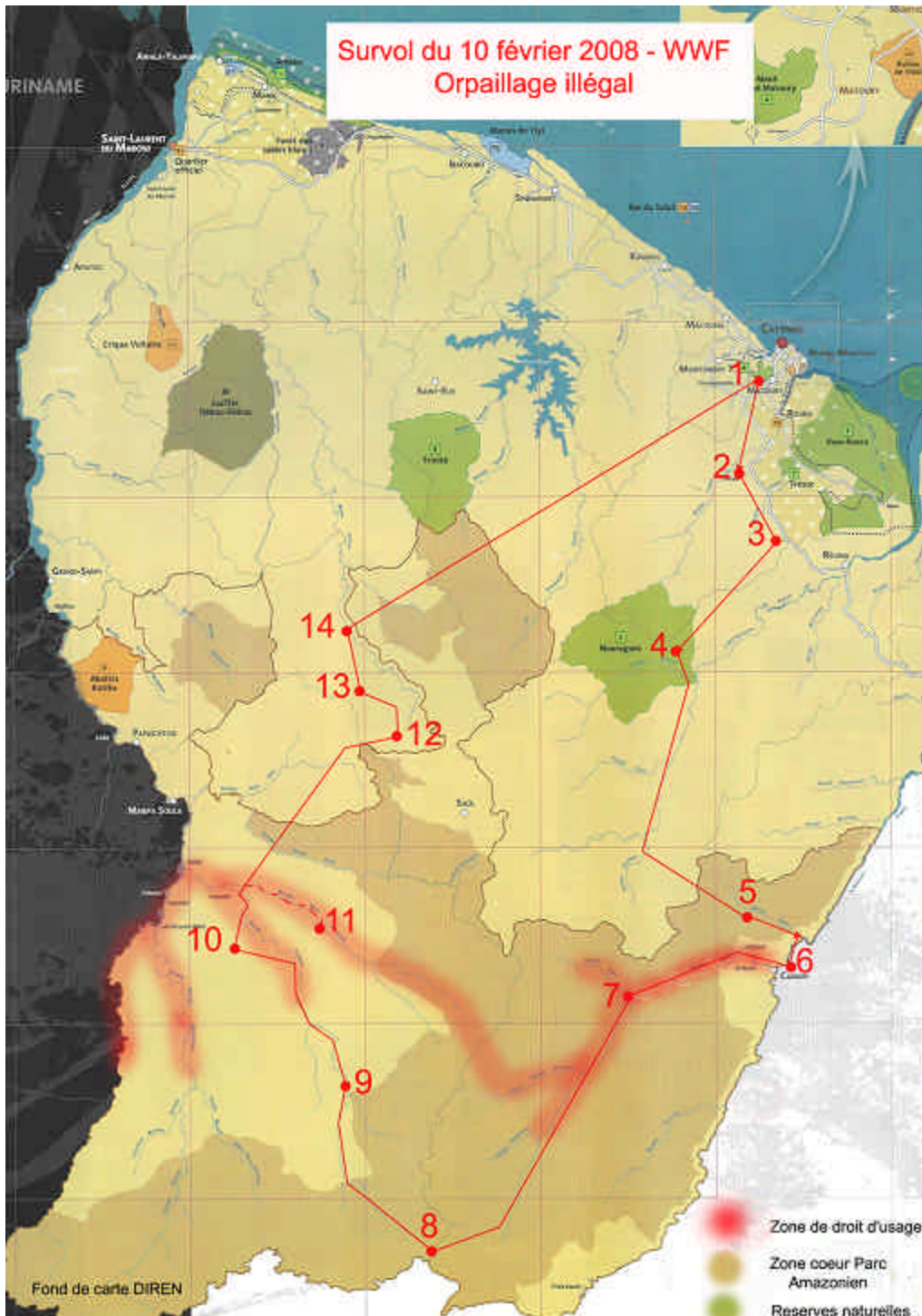
Association SEPANGUY, Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Guyane

WWF France, Organisation Mondiale de Protection de l'environnement



L'orpaillage illégal

Devant l'absence de transmission standardisée d'information à la population locale, le WWF France a initié en 2007 un survol de certains sites témoins, au sein et en dehors du Parc Amazonien. A chaque survol, au moins deux médias sont invités, ainsi qu'un grand témoin de la population guyanaise (Madame la Députée Taubira ce jour, 10 Février 2008). Cette action vise à collecter de l'information sur certains sites sensibles en terme d'orpaillage clandestin, et de la restituer auprès des décideurs et des médias.



L'orpaillage illégal en quelques chiffres

- **1333 km de cours d'eau** directement impactés (ONF 2006). A titre de comparaison, la Loire (de la source à l'embouchure) couvre 1000Km de linéaire.
- **12 000 ha de forêt** guyanaise impactés directement. (ONF 2006)
(superficie de la ville de Paris ; 10 540 ha)
- Surfaces touchées **multipliées par trois** au cours de ces 6 dernières années (ONF 2006)
- **3 000** (Préfecture de Guyane 2007) à **15 000** (IEDOM 2006) **travailleurs clandestins** sur les camps d'orpaillage
- **Plus de 500 chantiers illégaux** (IEDOM 2006)
- **1,3 kg de mercure utilisé** par kilo d'or récupéré (rapport Taubira 2000)
- **1 000 tonnes de boues rejetées par kilo d'or extrait** (rapport Taubira 2000)
- **5 tonnes de mercure annuel rejetées** dans le milieu naturel (atmosphérique et fluvial) - **1,5 tonnes Hg /an dans les cours d'eau**. (rapport Etat des lieux de l'exploitation de l'Or en Guyane, Mars 2005).
- Un **taux d'imprégnation au mercure supérieur à la norme OMS** chez **plus de 70% des enfants amérindiens Wayanas** du Haut-Maroni. (Inserm, 1998)
- **La Guyane recèle encore** un potentiel aurifère important : 120 tonnes en or primaire et encore **15 à 20 ans de gisement alluvionnaire** au rythme de son exploitation actuelle. (IEDOM 2006)

Des techniques d'exploitation catastrophiques pour l'environnement & la santé

L'extraction de l'or alluvionnaire contenu dans les sédiments et les roches meubles du lit des cours d'eau est réalisée par les illégaux avec des méthodes rudimentaires et à moindre coût.



Aujourd'hui ce sont essentiellement les lances-monitors qui sont utilisées dans l'orpaillage clandestin. L'eau sous haute pression est projetée pour décaper les sols. Les boues résiduelles après leur traitement pour récupérer l'or sont déversées sans précaution (absence de bassin de décantation) directement dans les rivières.

QUAND L'OR CONDAMNE LES RIVIERES

La principale technique utilisée par les exploitants illégaux pour récupérer l'or est encore basée sur l'emploi du mercure qui amalgame les particules d'or. L'amalgame est ensuite chauffé à haute température pour séparer les deux métaux. Pour récupérer 1 kg d'or, 1,3 kg de mercure est employé par les illégaux, avec près de 30% de pertes, rejetés dans le milieu naturel (essentiellement sous forme de vapeur atmosphérique) ; plus de 10% s'échappe dans les cours d'eau de Guyane. Sous l'action de l'acidité de l'eau, le mercure se transforme en un dérivé dangereux : le diméthyl-mercure.

... ET NUIT GRAVEMENT A LA SANTE HUMAINE

Ce composé organique se concentre tout au long de la chaîne alimentaire, des algues aux vertébrés, provoquant des troubles nerveux et des malformations. Chez l'homme, les individus les plus vulnérables sont les enfants, le fœtus et la femme enceinte.

Des études de la Direction Générale de la Santé ont montré en 1997 que plus de 70 % des enfants amérindiens Wayana du **Haut-Maroni** présentaient des concentrations de métal élevées, supérieures à la valeur recommandée par l'OMS, liées à la consommation de poissons contaminés. Une étude de l'Inserm réalisée en 1998 auprès d'enfants avait mis en évidence des troubles neurologiques (troubles de la coordination des membres inférieurs, altération des capacités de raisonnement et de l'organisation visio-spatiale) et des problèmes sanitaires. On admet jusqu'à aujourd'hui que des concentrations supérieures à 10 µg/g dans le cheveu de la mère durant la grossesse peuvent accroître le risque d'atteinte cérébrale de l'enfant. Or, Selon un récent rapport de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE, 2004), les niveaux moyens d'exposition relevés dans les populations du Haut-Maroni atteignent 11 à 13 µg/g dans les cheveux. Ces concentrations sont nettement supérieures à celles observées chez les populations exposées chroniquement ailleurs dans le monde et qui ont fait l'objet de recherches chez l'enfant (Seychelles : 6,8 µg/g ; Féroé : 4,3 µg/g ; Nouvelle-Zélande : 8,3 µg/g) et sont du même ordre de grandeur que ceux trouvés chez les indiens de Munduruku au Brésil (14-17 µg/g).

Malgré ces risques sanitaires avérés, les populations locales des fleuves intérieurs de Guyane demeurent très fortement tributaires de la ressource piscicole pour leur alimentation. La présence des orpailleurs clandestins et la chasse qu'ils pratiquent ont en effet réduit considérablement les ressources en gibier, et créés un climat d'insécurité restreignant les sorties de chasse des habitants.

Au delà du territoire guyanais, quelle éthique pour la commercialisation de l'or ?

Seulement 3 tonnes d'or produites en Guyane et déclarées à la DRIRE en 2003 alors que plus de 9 tonnes sont exportées de Guyane et déclarées aux douanes cette année là (source : Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane, CCIG).

Selon le rapport de l'IEDOM de 2006, l'or exporté de Guyane reste supérieur (comme c'est le cas depuis au moins une 10^{aine} d'années) de 40% à la quantité officiellement produite localement.

Ces chiffres à eux seuls traduisent l'impressionnant déséquilibre entre l'or d'origine officielle, traçable en Guyane, et la quantité d'or d'origine mal identifiée, mais pourtant exportée. Cette absence d'encadrement permet sans aucun doute l'introduction d'une partie importante de la production illégale dans le circuit officiel de commercialisation. On estime à environ 10 tonnes, la quantité d'or extraite annuellement par les clandestins, contre 3 tonnes pour la filière légale.



Front d'une concentration de chantiers illégaux au Guyana en 2007.

Aujourd'hui le cours de l'or n'a jamais été aussi haut dans toute son histoire (la valeur actuelle atteint ainsi 20 000 euros le kilo d'or avec une progression actuelle d'1% / jour)

Quelles solutions face à l'orpaillage illégal ? Une lutte renforcée mais qui montre ses limites

Depuis 2002 l'Etat français a renforcé sa lutte sur le terrain contre les pratiques illégales, à travers les opérations de gendarmerie dénommées « *Anaconda* ».

Le WWF France se félicite des efforts visant à intensifier ces opérations, et améliorer l'organisation et le soutien logistique des interventions par le dispositif militaire « Toucan ».

Il n'en demeure pas moins que ces opérations montrent leurs limites avec la persistance du phénomène, de ses pollutions, & de ses conséquences économiques et sociales.

Des contrôles accrus sur les filières logistiques supportant les trafics

- Afin de peser localement sur les filières d'approvisionnement, le WWF France attend :
 - sur le terrain, le renforcement de barrages contrôlant les axes stratégiques de circulation logistiques des sites illégaux (fleuves Mana & Approuague notamment) ;
 - sur le plan judiciaire, des résultats concrets du Groupement d'Intervention Régional (GIR) en terme de démantèlement des réseaux soutenant la filière clandestine et ses trafics.

Une nécessaire coopération transfrontalière

- Afin d'agir en amont du phénomène constaté sur le plateau des Guyanes, le WWF France souhaite que la France s'engage dans une démarche de coopération forte avec le Suriname et le Brésil, au travers :
 - d'opérations conjointes de police visant également les têtes de réseaux de la filière ;
 - mais aussi d'accompagnement social du problème des clandestins (traitement par des alternatives d'activités et soutiens au niveau de la cellule familiale) ;
 - et de la mise en place d'un véritable observatoire régional des pratiques illégales, permettant une estimation en temps réel de l'ampleur du phénomène, sur la base de données fiables et vérifiables par la société civile (données satellitaires notamment).

Vers une traçabilité de l'or

- Afin d'agir sur l'absence de traçabilité dont souffre ce secteur, le WWF France souhaite :
 - La mise en place de contraintes législatives limitant les possibilités d'introduction d'or produit illégalement au sein du circuit commercial français ;
 - La mise en place d'une démarche de traçabilité avec l'ensemble des acteurs de la filière (des producteurs miniers aux joailliers), afin de garantir, à terme, une origine contrôlable des produits (bijoux, médailles, etc) à base d'or.